

# Le **Changement**

Hebdomadaire togolais d'informations, d'analyses et de publicité

N°786 du Jeudi 16 Juin 2022

Prix: 250 F CFA



Communiqué sur les implantations anarchiques des lieux de cultes au Togo et nuisances sonores : Un faux débat



## Ce qui préoccupe aujourd'hui les Togolais, c'est la lutte contre la vie chère

P.2

Action médico-sociale offerte à la population de TCHÉKPO

### L'association YOTONOR en partenariat avec HAMAP Humanitaire et l'ONG ANGE au chevet des couches défavorisées

P.5



### Dossier Mali, Burkina et Guinée: Une véritable discorde entre les dirigeants de la CEDEAO

P.4



### Droit de réponse du Maire de la Commune Golfe 4

P.6

Souscris à ton Forfait Net et tente de gagner

## 1.000.000F

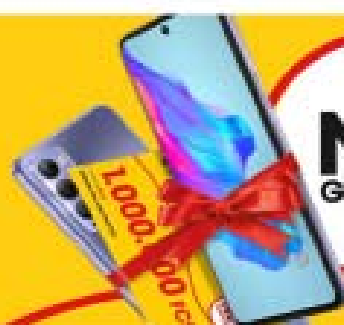
et plein d'autres cadeaux!

4G+ \*909\*2#

Souscris à ton forfait Net et tente de gagner 1.000.000F. Jeu valable jusqu'au 15 juillet 2022.

Avances Pour vous. Pour tous.

Proposé par



**NET**  
GAGNANT



## Communiqué sur les implantations anarchiques des lieux de cultes au Togo et nuisances sonores : Un faux débat Ce qui préoccupe aujourd'hui les Togolais, c'est la lutte contre la vie chère

Depuis 2012, les communiqués interdisant les implantations anarchiques des lieux de cultes ont commencé par être publiés. Depuis cette date à ce jour, ces faits n'ont jamais tué quelqu'un. Du moins, nous n'en avons pas eu écho. En revanche, ils ont plutôt renforcé la foi dans la mission proclamée du Christ de certains fidèles. Même si on convient que certains exagèrent, en matière de nuisances sonores lors des séances d'adoration. En termes clairs, ces faits visés par les communiqués dont se prévaut aujourd'hui l'autorité, pour déclarer la guerre à ces lieux de cultes, n'indisposent que très modérément les Togolais. Ces derniers sont plutôt préoccupés prioritairement par le phénomène de la vie où les gens meurent en cascade faute de nourritures.

Quand le gouvernement met ce problème sensible entre parenthèses pour focaliser ses énergies sur des prétendues implantations anarchiques des lieux de cultes et de nuisances sonores, il y a fort à craindre qu'il ne sombre dans la diversion doublée d'une fuite en avant. D'aucuns diraient qu'il s'en servirait pour masquer son incapacité notoire et inadmissible à trouver des solutions idoines aux urgences de l'heure considérablement marquées par le phénomène de la vie chère. Pour permettre à nos lecteurs d'être édifiés sur les manœuvres et contorsions du gouvernement en cours, nous publions en intégralité le courrier adressé aux maires et préfets qui est, sans commune mesure, avec les urgences de l'heure. Lecture!

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES CULTES

N° 0 5 0 0 MATDDT/SG-DDC

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail Liberté Patrie

Lomé, le 10 JUN 2022

*Le Ministre d'Etat*

A  
Mesdames et Messieurs les préfets  
et maires.

**LOME**

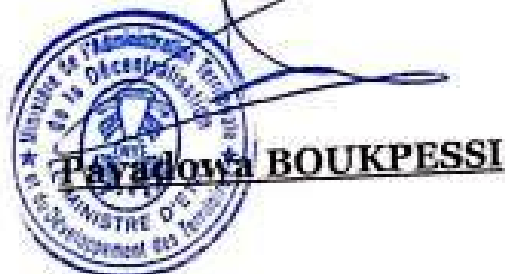
**Mesdames et Messieurs les préfets et maires,**

Notre pays connaît des implantations de plus en plus anarchiques de lieux de culte, au mépris de la réglementation en vigueur.

Dans le souci de mettre fin à ce phénomène, je vous invite à prendre les dispositions nécessaires en vue d'interdire en collaboration avec les forces de l'ordre, toutes nouvelles implantations de lieux de culte dans vos ressorts respectifs.

Par ailleurs, la question des nuisances sonores générées par les lieux de culte devenant de plus en plus insupportables pour les riverains, je vous demande de faire procéder aux constatations et de me transmettre sans délais les dossiers relatifs aux plaintes des riverains pour des mesures appropriées à prendre.

Recevez Mesdames et Messieurs les préfets et maires, mes cordiales salutations.

  
**Fayadoua BOUKPESSI**

Amplification

- Brigades de gendarmerie  
- Commissariats de police

## Décentralisation Les communes s'approprient le Guide national du PDC

Les maires et conseillers municipaux bénéficient d'une formation sur le Guide national d'élaboration d'un Plan de développement communal (PDC). L'atelier ouvert mardi 07 juin 2022 à Lomé, par le ministre délégué chargé du développement des territoires vise à renforcer leurs capacités sur l'utilisation du Guide national du PDC pour son appropriation en vue du développement harmonieux des communes au Togo.



Indispensable pour mieux orienter le développement à la base, le PDC est un cadre d'action concerté qui prend en compte le développement durable des communes, des préfectures et des régions.

Ainsi, pour harmoniser la mise en œuvre des PDC, il est réalisé et validé en octobre 2014, le Guide national d'élaboration d'un PDC. Un document dont la réalisation bénéficie de l'appui technique et financier de l'Union Européenne et la GIZ à travers le ProDeGoL.

Et c'est pour permettre aux autorités communales de s'approprier le document, que ledit atelier a été ouvert mardi, à Lomé.

« Les communes peuvent avoir des ressources mais peuvent mal les gérer. Le guide se veut donc un outil indispensable pour organiser le développement et mieux le planifier », a déclaré Koami Fofu Akakpo, directeur de l'information et de la cartographie au ministère délégué chargé du développement des territoires. Selon M. Akakpo, le Guide national du PDC mis à disposition des 117 communes du Togo, devra entre autres aider les municipalités à bien élaborer leur Plan de développement communal (PDC).

Pour Essossima Koffi Lakougno, directeur de Cabinet du ministre délégué chargé du développement des territoires, l'atelier est d'une importance capitale.

« L'atelier vient mettre à disposition des parties prenantes des

méthodes et outils qui prennent en compte les préoccupations nouvelles et transversales intégrant le processus d'élaboration des plans de développement des communes, en cohésion avec les orientations nationales. Quant au guide, il intègre de nouvelles thématiques transversales et émergentes relatives à la citoyenneté et à la paix, au numérique, au développement économique et l'emploi des jeunes », a-t-il indiqué.

L'Allemagne un partenaire de taille

En effet, l'Allemagne est un partenaire de poigne du Togo, dans son processus de décentralisation.

« La coopération germano-togolaise est entrée depuis le mois de juin 2021, dans une nouvelle forme d'appui qui est celle du partenariat pour les réformes. Dans le cadre de ce partenariat, l'Allemagne s'engage à accompagner le Togo dans trois domaines à savoir : le climat des affaires et d'investissements, de la transformation agro-industrielle comme moteur de croissance et d'emploi et enfin de la bonne gouvernance et du développement du territoire », a précisé Dr Koumtchane Siangou, secrétaire exécutif de la Fatières des Communes du Togo.

Ainsi, l'Allemagne accompagne le Togo, pour la mise en place des conditions indispensables aux investissements privés, au développement économique et à la promotion de l'emploi.

Source : gapola

## Recensement des Togolais de la diaspora : Encore une perte de temps, d'énergie et d'argent

### Rien ne sert de remplir le réservoir d'essence : c'est le moteur qui ne tourne pas

*L'opération du recensement des Togolais de la diaspora, lancée le 08 mars dernier, prévue pour prendre fin le 07 juin 2022 a du plomb dans l'aile. Comme boudée par la majorité de nos compatriotes vivant à l'étranger, elle vient d'être prorogée jusqu'au 30 juin prochain. Pour éviter le fiasco, les organisateurs invitent les Togolais à persuader toutes leurs relations ou tout membre de leur famille à l'étranger, partout dans le monde, à s'exécuter. Qu'est-ce qui peut amener nos compatriotes vivant à l'étranger à refuser d'adhérer à une campagne initiée pour leur bien ? Les observateurs y voient les stigmates d'une rupture de confiance, d'un désaveu cinglant ou encore d'une méfiance envers le pouvoir en place. Et pour cause...*

Débutée le 8 mars 2022 pour s'achever le 7 juin, le premier recensement des Togolais de l'extérieur vient d'être prorogée au 30 juin, soit trois semaines supplémentaires pour les indécis et les boudeurs de s'exécuter. Officiellement, cette prolongation a été décidée en raison de l'engouement que suscite le recensement. Selon Safiou Radji, le responsable de l'équipe en charge du premier recensement des Togolais de l'extérieur, c'était une demande d'associations et de missions diplomatiques, pour mener à bien une opération qu'il présente comme une manière d'affiner l'approche des autorités togolaises dans leur relation avec la diaspora.

Au sein de l'opposition, on ne fait pas la même lecture de l'événement. Le président du "Parti des Togolais" y voit plutôt le signe d'une faible participation des Togolais de l'étranger à cette opération lancée par le ministère togolais des Affaires étrangères pour mieux répondre aux besoins de la diaspora, et de renforcer sa contribution au développement. Pour Nathaniel Olympio, elle traduit une « méfiance de la diaspora envers les autorités ».

Même son de cloche à la Synergie -Togo où on pense qu'une participation trop faible à la date de clôture initiale, peut être à la base de cette prolongation. D'autant plus qu'une partie de la diaspora a quitté le Togo pour des raisons politiques, souligne cette association de la diaspora togolaise en France, qui a participé à plusieurs réunions de préparation du recensement, avant de « prendre du recul », car ses revendications n'ont pas été prises en compte.

En effet, depuis la dernière révision de la constitution togolaise qui remet à zéro, le compteur de la limitation du mandat présidentiel, le pouvoir en place n'inspire

plus confiance à la majorité des Togolais du dedans comme de l'extérieur. Ces derniers s'attendaient, à tort ou à raison, à un rétablissement de la constitution d'octobre 1992 (malheureusement tripatouillée au début des années 2000 par un parlement monocole RPT acquis au pouvoir) avec effet rétroactif, notamment, pour ce qui est des dispositions visant le mandat présidentiel.

Par la suite, le caractère non démocratique des législatives de décembre 2018, des municipales de juin et août 2019 et surtout du scrutin présidentiel de février 2020 n'ont fait que renforcer ce désaveu du pouvoir par les populations qui éprouvent d'énormes difficultés à se remettre des exactions d'avril 2005 qui ont occasionné 1000 morts selon Amnesty International, des blessés graves, des mutilés à vie et de départs massifs en exil. Comme si cela ne suffisait pas, le pouvoir non seulement, rechigne à solder le contentieux électoral, né du scrutin présidentiel de février 2020 mais aussi, subtilement s'en prévaut pour se livrer à une chasse aux sorcières.

Le candidat Gabriel Messan Agbéyomé, arrivé officiellement en deuxième position avec 19% des suffrages, derrière le président Faure Gnassingbé crédité de plus de 70% des suffrages, qui estimant avoir été spolié de sa victoire a été contraint à l'exil. Idem pour l'Archevêque Emérite de Lomé, Mgr. Philippe Fanoko Kpodzro dont le mouvement, Dynamique Mgr. Kpodzro (DMK) a apporté son soutien au candidat Agbéyomé, présenté comme l'unique de l'opposition. D'autres figures de l'opposition vivant à l'étranger, se trouvent dans l'impossibilité de regagner le bercail. Il n'est un secret pour personne que de nombreux Togolais vi-



vant à l'extérieur ont quitté le pays pour des raisons politiques. Ils vivent dans la hantise d'une traque permanente de la part du pouvoir en place. L'interpellation musclée et l'embastillement de ... Omoulou ne fait que les conforter dans cette conviction.

Dans ces conditions, le pouvoir en place qui est conscient de cette situation aurait pu déblayer le terrain, en faisant renaitre la confiance entre lui et ces compatriotes avant de lancer une opération d'une telle envergure. Au lieu de cela, il a préféré n'en faire qu'à sa tête en imposant un recensement que nombre de nos compatriotes de la diaspora une manœuvre en cours en vue de la constitution d'une base de données à des fins inavouées. Ce n'est pas une question de « ce genre de recensement a été fait par beaucoup de pays ». Les initiateurs comme les promoteurs savent que pour des raisons difficiles à cerner, le Togo, à travers le Temps et l'Espace, s'impose comme une curiosité croustillante où peut être une fausseté, ce qui se révèle vrai ailleurs.

Au cours d'une rencontre d'échanges avec la presse sur

le recensement des Togolais de l'extérieur animée par MM. Safiou Radji, coordinateur du Guichet Diaspora, et Charles Azilan, directeur des Togolais de l'extérieur au ministère en charge des Affaires étrangères. Ces derniers ont indiqué que ce recensement n'est pas un cas particulier au Togo. Selon eux, ce genre de recensement a été fait par beaucoup de pays.

« Nous sommes-là sur un terrain purement régional qui vise à disposer vraiment des données statistiques, qui sont par définition des données anonymes, pour étudier le profil de notre diaspora, avoir sa répartition dans le monde, disposer aussi des profils de personnes qui constituent cette diaspora, donc l'aspect qualitatif de ses expertises nous intéresse. Et, au-delà des données statistiques, pouvoir créer une relation qui permet à chaque type de profil de construire ou de concevoir des stratégies qui répondent le mieux possible à ses besoins. Il s'agit à terme, d'amener ces Togolais de l'extérieur à travailler de plus en plus au Togo, en y apportant leur savoir-faire et leurs compétences pour son

développement », a expliqué M. Radji, tout en insistant encore sur le fait que beaucoup d'autres pays ont fait le même exercice avant le Togo, dans leur dynamique de valorisation de leur diaspora. L'orateur a donc lancé un appel à chaque Togolais pour s'impliquer activement dans cette opération qui s'achève à la fin du mois.

Pour parvenir à leurs fins, ils ont eu l'outrecuidance de recommander une procédure susceptible de fausser les données : « Depuis le Togo, il faut que chacun fasse recenser un compatriote togolais de l'extérieur », a-t-il lancé. Selon lui, pour ce faire, il s'agit pour chacun de comprendre l'importance de ce recensement et de l'expliquer à sa famille ou ses connaissances à l'extérieur, en vue de les persuader à se faire enrôler. Ceci, pour ne pas rater la dynamique engagée au Togo, avec toutes ses opportunités.

Malgré toutes ces explications, l'opération bat de l'aile. Aucun engouement ne s'enregistre autour. Nos compatriotes demeurent sur leurs gardes. Les chiffres du recensement ne sont pas encore disponibles : Safiou Radji préfère attendre la fin du mois pour commenter les résultats définitifs de l'opération. Mais, d'ores et déjà, personne ne se fait d'illusion : ce recensement qui peinait à avoir l'adhésion de tous nos compatriotes de la diaspora, n'est qu'une perte de temps, d'énergie et d'argent. Rien ne sert de remplir le réservoir d'essence : c'est le moteur qui ne tourne pas.

Jacqueline

## Réhabilitation au CHU Sylvanus Olympio

### Les services d'urgences rénovés

*Depuis le lundi 13 juin 2022, le CHU Sylvanus Olympio, affiche un nouveau visage. Le service des urgences chirurgicales complètement rénovés et dotés de nouveaux équipements medicotechniques. C'est grâce à un appui du Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud).*

Le service des urgences chirurgicales sont complètement rénovés et dotés de nouveaux équipements medicotechniques. Ces derniers ont été officiellement remis aux autorités sanitaires, le jeudi 19 mai 2022. La cérémonie de re-

mise s'est déroulée en présence du Représentant Résident, Aliou Dia, du Pnud au Togo, de son homologue de l'OMS au Togo, Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo, de la Directrice de cabinet du ministère de la Santé, Midamegbe Akakpo et du Direc-

teur général du CHU, Dr Agboblé Yawo Apélètè.

Évalué à près de 200 millions FCFA (dont 61% pour la rénovation et 39% pour les équipements), cet appui a permis des travaux de réhabilitation exécutés dans un délai de 12 mois qui doublent la capacité d'accueil de l'infrastructure, passant de 12 à 30 lits, et d'améliorer les condi-

Suite à la page 4

## Adressage des rues de la commune Golfe 4 : face à l'opposition du ministre Boukpassi Le maire Jean-Pierre Fabre somme le ministre à respecter la loi en vigueur

*Le bras de fer entre le maire Jean-Pierre Fabre et le ministre Payadowa Boukpassi de l'administration territoriale et de la décentralisation à propos de l'adressage dans la commune Golfe 4 se poursuit. Malgré la notification à l'élue local par le préfet du Golfe, le commissaire Kossi Atabuh de sa désapprobation à la proposition de modification des dénominations des artères de la commune de Golfe 4, le maire d'Amoutiévé persiste et signe en réitérant dès réception, son engagement à rebaptiser certaines rues de son ressort territorial en vue de panser les plaies. Fort du soutien indéfectible de l'ensemble de sa municipalité, M. Fabre rassure que le ministre d'Etat, Payadowa Boukpassi qui s'est opposé lui aussi à ce projet n'a aucune prérogative sur lui.*

Au cours d'une sortie médiatique, le ministre d'Etat, Payadowa Boukpassi a demandé au maire d'Amoutiévé qui avait lancé un projet d'adressage de rues de sa commune, d'attendre un décret d'application prévu par l'article 385 de la loi sur la décentralisation avant de le dérouler. Suite à cette sortie, le préfet du Golfe a notifié au maire Jean-Pierre Fabre, ce qui suit : « Conformément à la note du ministre d'Etat, je voudrais vous notifier, en réponse à votre lettre citée en référence que je ne saurai donner une suite favorable à votre requête de certification de la délibération N° 002/MATDDT/RM/PG/CG4 de votre conseil, portant autorisation de modification des dénominations de certaines artères de la com-

mune de Golfe 4 ».

Pour M. Boukpassi, l'adressage des voies prévu dans la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, ne peut se faire que, conformément au cadre général pour l'exercice de cette compétence, qui fera l'objet d'un décret d'application comme le stipule l'article 385 de ladite loi. Dans sa réaction à la sortie du ministre d'Etat, le maire de la commune du Golfe 4 objecte que les dispositions de l'article 385 ne remettent aucunement en cause les compétences propres dévolues aux communes telles que clairement définies dans l'article 82 de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales.



Même son de cloche auprès du conseiller Isabelle Ameganvi qui relève que la note au maire du ministre Boukpassi, n'a pas de fondement juridique devant la délibération régulièrement votée par le conseil municipal de la commune Golfe 4 Amoutiévé parce qu'il n'y en a pas pour ce qui concerne l'adressage des voies qui reste et demeure de la compétence propre des communes. Selon la 1ère adjointe au maire, le gouvernement ne saurait outre mesure, se prévaloir de ses propres turpitudes quand il refuse de prendre le décret d'application d'une loi sur la base de laquelle lui-même a organisé les élections locales et installé les 117 communes du Togo depuis octobre 2019.

Des arguments juridiques de taille

qui confortent le maire, Jean-Pierre Fabre à, en toute méprise de l'interdiction du préfet Atabuh, poursuivre sur sa lancée. « ... On ne peut pas laisser les rues continuer par s'appeler Rue Crapeaux... Que celui qui n'est pas d'accord qu'il aille devant le juge. Qu'il nous amène devant le juge administratif, la chambre administrative de la cour suprême. On l'attend là-bas, on ne l'attend pas dans la presse, on ne l'attend pas sur les radios », clame-t-il.

En clair, Jean-Pierre Fabre demande au ministre d'Etat d'arrêter de l'importuner et de s'adresser à la justice si le cœur lui en dit et surtout de cesser de lui donner injustement des ordres dans ce dossier.

« Il (Payadowa

Boukpassi, NDLR) n'a aucune prérogative sur nous. Qu'il respecte la loi en vigueur », a affirmé Jean-Pierre Fabre.

Pour l'heure, le ministre Boukpassi n'a pas encore donné idée de la sauce à laquelle la témérité de ce maire qui ne fait que jouer sur les lacunes et l'amateurisme d'un régime en matière de décentralisation, sera mangé.

Depuis l'installation des 117 communes du Togo et l'entrée en fonction des élus du peuple, le gouvernement multiplie des agissements qui laissent croire que la décentralisation lui a été arrachée, le couteau sur la gorge. De la soumission des maires à la diète noire aux restrictions de leurs marges de manœuvres en passant par le manque de décret d'application de certaines lois en vue d'un bon fonctionnement du système, il ne lésine sur aucun moyen. C'est dans cet imbroglio distrayant et comique qu'il se prépare à tenir des élections régionales en vue de la désignation des gouverneurs.

Jacqueline

## Réhabilitation au CHU Sylvanus Olympio

Suite de la page 3

### Les services d'urgences rénovés

tions de travail du personnel. Des logements des accompagnants (dotés de sanitaires) à raison de 250 F CFA la nuitée, sont disponibles. « Je voudrais exhorter l'ensemble du personnel du CHU Sylvanus Olympio à entretenir cet ouvrage avec beaucoup de responsabilités et à continuer à mettre dans ses priorités, le professionnalisme, la rigueur, la courtoisie, l'efficacité et l'engagement pour le bien-être de la communauté », a déclaré le Représentant résident du Pnud.

Mais seulement voilà, pour des raisons difficiles à cerner, les accompagnants, préfèrent demeurer constamment auprès de leur malade avec des effets encombrants aux abords des services. Certains affichent des comportements peu recommandables, entre autres, cuisiner à des endroits non indiqués dans l'enceinte du CHU, comme les abords de la "section des brûlés, plaies et cicatrisation.

D'après nos informations, le CHU Sylvanus Olympio de

Lomé, reçoit chaque année plus de 100.000 patients. Pour faciliter les formalités, un mécanisme de paiement des consultations et des interventions par Mobile Money, via TMoney, Flooz ou carte bancaire y a été institué depuis un certain temps. Une disposition qui met le public à l'abri de l'engorgement et des longues et pénibles files d'attente. Le temps d'attente est en moyenne de 5 à 10 minutes. Les mêmes sources indiquent qu'en plus, est mis à disposition des accidentés admis en urgence, un kit d'un montant de 20 000 F CFA, remboursable, destiné à la prise en charge avant l'intervention de la famille de l'accidenté.

Cet appui se situe dans le cadre de l'initiative 'Impact communautaire 2030', en vue « d'améliorer les conditions de soins dans le respect de la dignité humaine ». Dans ce cadre, une phase de rénovation portant sur la modernisation des équipements médicotecniques du service de réanimation polyvalente, sont



également en cours au sein du CHU S.O. où 200 matelas sont déjà réceptionnés.

Selon L'OMS, des milliers de gens meurent dans la fleur de l'âge, entre 40 et 50 ans au Togo. La majorité est exposée à un mode de vie obésogène et athérogène et entrent rapidement dans la maladie cardiovasculaire faute d'un accès suffisant à la prévention et aux traitements. Le pays ne disposant pas d'assez de moyens en la matière dans ses hôpitaux publics, le pire est

à redouter à tout moment. Au-delà du nombre insuffisants de médecins qualifiés pour traiter ces types de maladies, à savoir, les accidents cardiovasculaires et les hémorragies internes, il y a le problème de moyen technique.

Les maux qui gangrènent les hôpitaux togolais sont nombreux : « manque d'hygiène, l'équipement défectueux, absence de certains médicaments essentiels au lit du malade, limite de la maintenance hospitalière, man-

que de personnel soignant ». « Les blocs opératoires sont dans un état déplorable : insalubrité, portes défaillantes permettant l'accès aux mouches et autres insectes jusque dans les salles opératoires, pinces et ciseaux émoussés, lavage chirurgical des mains avec des sachets de « pure water » etc... Opérer un seul malade devient un parcours du combattant et c'est grâce au soutien de certains partenaires étrangers qu'un minimum d'équipements est encore disponible pour faire fonctionner les blocs opératoires », constat dressé par le Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo (Synphot). Le pays est particulièrement sous-équipé en imagerie médicale. En dehors du CHU Campus où un scanner est nouvellement installé, les appareils sont rares et le plus souvent hors service. Ce qui entraîne des conséquences dramatiques.

L.C

Action médico-sociale offerte à la population de TCHÉKPO

L'association YOTONOR en partenariat avec HAMAP Humanitaire et l'ONG ANGE aux chevets des couches défavorisées

*Afin de permettre aux populations les plus démunies dans les villages et les hameaux les plus reculés de se soigner gratuitement, l'association YOTONOR en France en partenariat avec HAMAP Humanitaire en France et l'ONG ANGE au Togo était le lundi 14 juin 2022 à Tchekpo-Dédékpòè, un village situé à 56 Km de Lomé.*

L'activité durera du 12 au 26 juin avec des consultations médicales et soins-infirmiers gratuits, des prises en charge gratuites de divers cas de malades, des journées de promotion de la santé et des séances d'éducation sanitaire. Un lot important de produits pharmaceutiques est mis gratuitement à la disposition des bénéficiaires.

Il convient de rappeler que le président de l'association YOTONOR, ATTIGNON Norbert est natif de Tchekpo-Dédékpòè. Pour la réussite de l'événement, il s'est fait accompagner de plusieurs médecins de renom en France dont Josiane SABATIER la responsable de mission de HAMAP, trois médecins (Catherine, Isabelle, Marie-Ange), Régine (infirmière), cinq assistants (Jean-François, Bernard, Mathilde, Béatrice, Pascale)

Tout a commencé avec les mots de bienvenue du Colonel KOFFI, médecin à la retraite, natif du milieu suivis de ceux de Mme DZOGBEMA -ATTIGNON Amémobou, représentant la famille ATTIGNON. Tous ont remercié les donateurs pour leurs bienfaits et lancé un appel à la population pour une mobilisation

durant les deux semaines de consultations gratuites.

Quant à la représentante de HAMAP humanitaire, elle a remercié la population pour l'accueil qui leur a été réservé. Elle a laissé entendre que cette mobilisation démontre à suffisance la soif de la population à se faire soigner. Elle a affirmé que HAMAP Humanitaire est prêt à soutenir les populations à tout moment chaque fois que son ami YOTONOR le sollicite.

Prenant la parole Gabriel AMOUZOU, le directeur exécutif de l'ONG les Amis pour une Nouvelle Génération des Enfants (ANGE) après avoir rendu grâce à Dieu pour ses bienfaits et surtout pour la vie de Norbert ATTIGNON qui eu l'audace de venir dans son village avec son association YOTONOR, a souhaité la bienvenue à toute l'assistance pour leur mobilisation massive

Il a planté le décor en relevant qu'en réalité, son institution quoi qu'intervenant dans le domaine de la santé n'en a pas pour vocation. Les Amis pour une Nouvelle Génération des Enfants s'occupe des enfants, et ceux en conflit avec la loi. Certes les ONG dans le domaine de la santé lui font souvent appel



pour un partenariat.

Donnant un exemple plus récent, il a laissé entendre que dans leur collaboration, les dentistes de IODEC en partenariat avec ANGE étaient à TCHEKPO le mois de janvier dernier pour soigner gratuitement la population. Et ce n'est donc pas la première fois que ANGE est sollicitée. C'est donc à juste titre, qu'il salue sa collaboration avec YOTONOR et HAMAP Humanitaire qui ont aussi sollicité ANGE pour cette mission foraine qui va durer deux semaines. Il a remercié le Directeur Préfectoral de la Santé qui, une fois informé, a pris toutes les dispositions pour favoriser les démarches administratives. Vivement, que notre collaboration dure longtemps a-t-il martelé.

Prenant la parole, le Directeur Préfectoral de la Santé

ASSIH MANDJAREOU, il a remercié les donateurs qui ont mis toutes leurs énergies, leurs savoir-faire et leurs connaissances au service de la population du canton de Tchekpo. Il a par ailleurs témoigné sa reconnaissance à l'ONG ANGE qui est dans l'action. Ceci par rapport aux interventions que cette ONG a déjà menées sur le terrain. Il a souligné que l'Etat ne peut pas tout faire. Pour atteindre les objectifs du Plan National du Développement (PND), chacun doit apporter sa pierre à l'édifice et c'est ce que font les natifs du milieu comme Gabriel AMOUZOU, le directeur exécutif de l'ONG ANGE, et ATTIGNON

Norbert avec son association YOTONOR et son partenaire HAMAP Humanitaire. Lorsqu'on parle du plan de développement sanitaire, a souligné le représentant du Ministre de la Santé, on ne peut pas le réussir si nous ne donnons pas de l'importance à l'implantation locale. L'axe 5 du PND a-t-il insisté, parle de renforcement du système de santé universelle y compris la santé communautaire. C'est dire que l'action de tous les partenaires à savoir YOTONOR, ANGE et HAMAP Humanitaire s'inscrit, sans conteste, dans la dynamique du PND a martelé le Directeur Préfectoral de la Santé. Il a promis de rendre compte à qui de droit de ce qu'il a vécu lors de ces consultations. A la population de Tchekpo, il demande de se mobiliser massivement pour ce soin gratuit. Car, plus on est mobilisé, plus ça motive les partenaires à revenir

C'est dans une ambiance de fête avec la danse traditionnelle "Gbéko" que, hommes, femmes, jeunes et vieillards, venus des villages de Tchekpo-Dévé, Tchekpo-Anagali, Tchekpo-Djigbé, Atchonkopé et Tchekpo-Essé se sont mobilisés pour répondre à cette action humanitaire au dispensaire de TCHEKPO.

L.C



## Droit de réponse du Maire de la Commune Golfe 4

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

REGION MARITIME  
PREFECTURE DU GOLFE  
COMMUNE DE GOLFE 4

REPUBLICQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

Lomé, le 13 JUIN 2022

Service de Communication  
N° 263\_MATDOT/IRM/PG/CG4/SG/SC

Le Maire de la Commune du Golfe 4  
A  
Monsieur le Directeur de Publication  
du Journal "Le Changement"  
LOME

**Objet : Droit de Réponse**

**Monsieur le Directeur,**

Dans la livraison numéro 783 de votre journal "Le Changement", du Jeudi 19 Mai 2022, vous avez publié à la première page le titre "Commune du Golfe 4/ Fabre demande 60 millions pour réaménager son bureau" et à l'intérieur du journal, vous avez publié la note numéro 0422-22/PG/SG-DAAC du Préfet du Golfe adressé à Monsieur le Maire de la Commune Golfe 4.

Cette publication appelle de notre part les observations suivantes :

- Le budget primitif exercice 2022 a prévu une ligne pour le réaménagement du siège de la Mairie d'Amoutivé estimé à la somme de 60 000 000 de francs CFA. Nulle part il n'est écrit que cette somme devrait servir à réaménager le bureau du Maire Jean-Pierre FABRE. Nous ne savons pas par quelle alchimie le préfet a transformé le titre de cette ligne budgétaire.
- Le contenu de la lettre du Préfet que vous avez décidé de publier sans avoir cherché à obtenir la version de la Mairie, dépasse le cadre du contrôle de légalité que le préfet est appelé à exercer. Et ce contrôle se définit comme « la procédure par laquelle, le représentant de l'Etat, le préfet, s'assure de la conformité à la loi, des actes pris par les collectivités territoriales et certains établissements publics ».
- Le préfet était donc invité à vérifier si le Conseil Municipal de la Commune du Golfe 4 a procédé à une saine application de la loi, en invoquant l'article 354 de la loi sur la décentralisation pour rendre exécutoire le budget primitif exercice 2022 de la Commune du Golfe 4 resté des mois durant sur le bureau du Ministre de tutelle. Le contrôle de légalité n'autorise pas le préfet, représentant de l'Etat, à juger de la pertinence, de l'opportunité ou du coût d'un investissement ou d'une dépense de fonctionnement d'une collectivité territoriale. Ces compétences sont dévolues au Togo, à la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF) et à la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).


- Cette lettre du préfet que vous aviez publié dans votre journal contient des inexactitudes attentatoires à notre dignité, comme par une volonté malveillante de nous offrir à une vindicte populaire. « Rien ne peut justifier qu'on livre aux chiens, l'honneur d'un homme. »

- En bon journaliste, votre journal aurait dû s'approcher de la Mairie pour avoir notre version afin de pouvoir être en parfait accord avec le principe de la contradiction prôné par la pratique journalistique. Mais tel ne fut pas le cas.

Dès lors, nous souhaiterions que votre journal publie l'intégralité de notre droit de réponse et ce, en vertu de l'article 88 et 90 de la loi n° 2020-001 du 07 janvier 2020 relative au Code de la presse et de la Communication en République Togolaise.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur mes salutations distinguées.

**P. Le Maire et P.O**  
**Chargé de Communication,**

  
MASSEY-ASSIAWOLEY MESSAN JEAN-LUC

Sise à Nyékouakpôé, 67 rue Nyala, Bâtiment N°13, 01 B.P : 330 Lomé-TOGO  
Tél : 91 16 00 22, E-mail : commune.golfe4@gmail.com

## Dossier Mali, Burkina et Guinée: Une véritable discorde entre les dirigeants de la CEDEAO

Les dirigeants des pays de la CEDEAO se sont, de nouveau, réunis à Accra samedi dernier. Le chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé était de la partie. Les dirigeants ouest-africains devraient évoquer les situations au Burkina Faso, au Mali et en Guinée où des juntas militaires détiennent le pouvoir. Au final, les décisions sont reportées faute d'un accord.



La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO a reporté le samedi 5 juin 2022 à un nouveau sommet prévu le 3 juillet la décision sur les sanctions à l'encontre les militaires au pouvoir au Mali, au Burkina Faso et en Guinée. Il n'y a pas eu un accord sur la conduite à tenir. Une véritable discorde entre les Chefs d'Etat, les uns "POUR" les sanctions imposées et les autres "CONTRE"

Des informations font état de ce que les chefs d'Etat n'arrive pas à s'entendre sur la manière dont ces sanctions sont infligées, surtout sur le cas du Mali. Et comme on pouvait s'y attendre, les décisions sont reportées à un autre sommet prévu à Accra le 3 juillet.

A Accra, les dirigeants ouest-africains devraient décider d'atténuer ou de durcir les sanctions contre le Mali, le Burkina Faso et la Guinée. Les 3 pays sont dirigés par des juntas militaires qui ne sont pas prêtes de céder le pouvoir si tôt.

Au sujet du Mali par exemple, il était question de dire s'ils maintiennent, allègent voire lèvent les sévères mesures de rétorsion infligées au pays le 9 janvier pour stopper le projet des militaires de gouverner jusqu'à 5 ans.

L'ONU a récemment indiqué que, dans un contexte de crise déjà aiguë, les sanctions ont sévèrement affecté des secteurs de l'économie et empiré les conditions de vie, notamment celles des pauvres du pays.

Les dirigeants en désaccord On rappelle que le Burkina, autre pays sahélien pris dans la tourmente jihadiste, et la Guinée ne sont pour l'heure que suspendus des organes de la CEDEAO.

Malheureusement à Accra, les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont pas pu s'entendre sur la conduite à tenir. Certains dirigeants ont soutenu lors des débats qu'il faut corser l'addition, notamment ce qui concerne le Mali. D'autres ont préconisé qu'il faut continuer à dialoguer avec les autorités de transitions de ces pays pour parvenir à une sortie de crise.

Parviendront-ils à harmoniser les points de vue d'ici le 3 juillet ? La question reste posée, pendant que la CEDEAO est sévèrement critiquée par plusieurs citoyens de la zone ouest-africaine, voire au-delà de rouler pour une puissance extrarégionale dans la résolution de la crise malienne.

Dans tous les cas, au-delà des décisions politiques que les dirigeants viendraient à prendre, ceux-ci doivent tenir compte de la souffrance des populations. Il n'est un secret pour personne que les sanctions ne pèsent pas sur les dirigeants mais plutôt contre les pauvres populations qui tirent le diable par la queue. On connaît comment même dans les pays normaux la vie chère est ressentie. Encore moins les pays frappés par les sanctions économiques. Vivement, que les Chefs d'Etat de la CEDEAO tiennent compte de tous les paramètres avant le 3 juillet, la date fatidique.

LC

## Paraguay : Olimpia va bel et bien payer plus de 320 millions de FCFA à Adebayor



C'est la fin de ce mini feuilleton débuté il y a quelques années. La FIFA tranche en faveur d'Emmanuel Adebayor. Et le Togolais va donc empocher la bagatelle somme de 510.000 dollars soit près de 320 millions de FCFA.

En 2020, Emmanuel Adebayor a rejoint Club Olimpia au Paraguay. Quatre mois après son arrivée, le Coronavirus a sévi et les championnats sont arrêtés. Étant rentré sur Lomé, le club n'a pas apprécié et a résilié le contrat.

Voulant rentrer dans ses droits alors que les dirigeants Paraguay l'ont rejeté, la star togolaise a porté l'affaire auprès du Tribunal disciplinaire de la FIFA. Ce dernier a tranché en faveur du Togolais. Le verdict est tombé. Le Club Olimpia va payer les 510.000 dollars plus 12% des intérêts à l'ancien buteur des Gunners.

Une fin heureuse pour Emmanuel Adebayor.

lequipe228

## Justice: Platini et Blatter écopent d'un an et huit mois de prison avec sursis



Pour avoir escroqué l'instance du football, Michel Platini et l'ex-président de la Fifa Sepp Blatter sont condamnés à un an et huit mois de prison avec sursis.

Les deux personnalités sont accusées d'avoir escroqué l'instance du football en obtenant pour le Français un paiement injustifié de 2 millions de francs

suisses (1,8 million d'euros). Le Tribunal pénal fédéral de Bellinzzone (sud-est) rendra sa décision le 8 juillet dans cette affaire qui a brisé la carrière des deux dirigeants, et dans laquelle ils encourent théoriquement jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

TGT

## Covid-19 : Les fêtes traditionnelles peuvent reprendre à certaines conditions

Ewala, Kpéssosso, Agbogbozan, Ayizan... peuvent reprendre cette année après deux ans d'interdiction.

Le gouvernement vient d'annoncer la nouvelle à travers un communiqué conjoint des ministres de l'administration territoriale et celui de la culture.

« Tenant compte du ralentissement des contaminations à la Covid-19, le gouvernement autorise la reprise de la célébration publique des fêtes et rites traditionnels sur toute l'étendue du territoire », informe le communiqué.

Par ailleurs, il faut respecter les mesures pour pouvoir éviter de nouvelles contaminations, car la



décision fait suite au constat du « ralentissement des contaminations à la COVID-19 ».

« La présentation d'une preuve de vaccination contre la Covid-19, le respect des mesures barrières » sont les conditions à remplir pour cette nouvelle reprise.

« En cas de résurgence des cas

de contamination, les mesures restrictives seront remises en vigueur », prévient le gouvernement, qui invite l'ensemble de la population au « maintien de la vigilance, au respect des mesures barrières et à l'adhésion à la campagne de vaccination en cours ».

Lazarre KONDO

### DOUANES AEROPORT

EXIGEZ LA QUITTANCE  
**SÉCURISÉE**  
CONTRE TOUT PAIEMENT

POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION APPELEZ LE NUMÉRO VERT **8280**



La douane se rend disponible aux voyageurs pour toute information et renseignement relative à ses services. En vue de lutter efficacement contre la corruption, l'OTR a mis un numéro vert, 8280, à la disposition des voyageurs pour dénoncer tout acte de corruption.

Web : [www.otr.tg](http://www.otr.tg)

Email : [dodacp@otr.tg](mailto:dodacp@otr.tg) / [otr@otr.tg](mailto:otr@otr.tg)

Tél : (douane aéroport) : +228 22 26 01 47

LE GUIDE DU VOYAGEUR DEPLIANT MALI 8

19/04/2022 09:54:26

**ARTEMESIA** disponible à la ferme **SICHEM** et au centre "Mon refuge" à Dzogblakopé (route de Vogan)  
contacts: 90382038 pour "Sichem"  
90184255 pour "Mon refuge"

LISEZ VOTRE JOURNAL  
**Le** Hebdomadaire d'Informations, d'Analyses et de publicité  
**Change**ment

**Le Changement N°786 du Jeudi 15 Juin 2022**

# Tous mes services au bout du doigt ? Clic, Appli TMoney !



TMoney



Téléchargez et utilisez gratuitement l'Appli.

Distributeur Officiel de BANK.Togo en Mobile Money

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**



Togocom

## Le Changement

Récépissé n°0266/06/06/05/HAAC  
63, Rue Bekpo Tokoin  
E-mail: lechangement1@gmail.com

Directeur de la Publication  
Kouamivi AMOUZOUVI  
alias AMOU  
Tél. 90 10 18 02 / 99 68 71 02

Maison de la Presse  
Case 55

Mise en page:  
Georges et Franck (90 46 61 55)  
Imprimerie: Saint Louis  
Tirage: 2 000 exemplaires